

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 20 JANVIER 2020, À 19H, AU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE, SITUÉ AU 85, RUE D'OXFORD, À OTTERBURN PARK, PROVINCE DE QUÉBEC

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 19h sont présents messieurs les conseillers Mario Borduas, François Cardinal, Louis Côté, Jean-Marc Fortin et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier.

Est absent monsieur le maire Denis Parent.

Sont également présents le directeur général, monsieur Alain Cousson, ing. et Me Julie Waite, greffière.

Après vérification du quorum, monsieur le maire suppléant déclare la séance ordinaire du 20 janvier 2020 ouverte.

RÉSOLUTION 2020-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019
4. Avis de motion
5. Réglementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 457 remplaçant les règlements numéro 326, 362, 363 et 377 concernant les raccordements aux services d'aqueduc et d'égout et la gestion des eaux pluviales
 - 5.2 Adoption du Règlement numéro 458 ayant comme objet la création d'une réserve financière pour le financement de branchements des bâtiments aux réseaux d'aqueduc et d'égout de la Ville d'Otterburn Park
 - 5.3 Adoption du Règlement numéro 459 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2020
 - 5.4 Adoption du règlement numéro 431-26 modifiant le Règlement de zonage numéro 431 afin de modifier les usages permis et les normes de lotissement et d'implantation des bâtiments de la zone HC-90 ainsi que de modifier les

normes de stationnement pour le groupe d'usage multifamilial dans le secteur HC-90

6. Administration générale

- 6.1 Fin de mandat d'un membre du comité consultatif d'urbanisme – Remerciements
- 6.2 Nomination d'un deuxième membre substitut du conseil municipal – Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu
- 6.3 Fondation de la faune du Québec – Entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié – Autorisation de signature

7. Finances

- 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 9 au 31 décembre 2019
- 7.2 Acceptation des déboursés pour la période du 1^{er} au 13 janvier 2020

8. Développement et mise en valeur du territoire

- 8.1 Demande de dérogation mineure – Lot numéro 3 953 463, rue du Prince-Arthur
- 8.2 Demande de dérogation mineure – 381, chemin Ozias-Leduc

9. Travaux publics

- 9.1 Adoption de la Politique en matière de prévention de la Santé et sécurité au travail
- 9.2 Adoption de la Politique de gestion de la circulation
- 9.3 Octroi de contrat – Services professionnels en architecture – Hubert Chamberland architecte-urbaniste – Agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 9.4 Agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine – Provision pour frais supplémentaires

10. Famille, culture et loisir

- 10.1 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire
- 10.2 Renouvellement de l'adhésion de la Ville – Les Arts et la ville
- 10.3 Demande de reconnaissance de la Ville à titre d'organisme – Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu

11. Environnement

- 11.1 Comité de l'environnement – Nomination des membres citoyens et détermination du mandat

12. Sécurité aux citoyens

13. Affaires nouvelles

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la première période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 19h01 à 19h05 :

Monsieur Jacques Couture

Règlement numéro 457

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Alexandre Dubé-Poirier, maire suppléant :

- Nouvelles concernant le maire Denis Parent (convalescence);
- Souhait de bonne année, santé.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance :

- Dîner des aînés, remerciements à madame Doris Dubreuil et monsieur Nelson G. Tremblay ainsi que les commanditaires.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2020-01-002**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2020-01-003**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TENUE LE 16 DÉCEMBRE 2019**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019, tel que rédigé.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire suppléant a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 457.

**RÉSOLUTION
2020-01-004**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457 REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉRO
326, 362, 363 ET 377 CONCERNANT LES RACCORDEMENTS AUX SERVICES
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LA GESTION DES EAUX PLUVIALES**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 457, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire suppléant a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 458.

**RÉSOLUTION
2020-01-005**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 458 AYANT COMME OBJET LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE FINANCEMENT DE BRANCHEMENTS DES BÂTIMENTS AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mario Borduas, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 458, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire suppléant a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 459.

**RÉSOLUTION
2020-01-006**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 459 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de règlement présenté et déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 décembre 2019 et tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 459, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, le maire suppléant a fait mention à l'assistance de l'objet et de la portée du Règlement numéro 431-26.

**RÉSOLUTION
2020-01-007**

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 431 AFIN DE MODIFIER LES USAGES PERMIS ET LES NORMES DE LOTISSEMENT ET D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS DE LA ZONE HC-90 AINSI QUE DE MODIFIER LES NORMES DE STATIONNEMENT POUR LE GROUPE D'USAGE MULTIFAMILIAL DANS LE SECTEUR HC-90

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le premier projet de règlement adopté lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 18 novembre 2019;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement a été présenté en consultation publique le 2 décembre 2019 et comprend des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que le second projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2019;

CONSIDÉRANT que suite à un avis public dûment donné le 7 janvier 2020, aucune demande valide n'a été reçue dans le délai requis en regard des zones visées et des zones contiguës de la part des personnes intéressées, demandant à ce que lesdites dispositions du second projet de règlement soient soumises à l'approbation des personnes habiles à voter;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du Règlement le 16 janvier 2020;

CONSIDÉRANT que le maire a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que des copies du Règlement soient mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 431-26, tel que rédigé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**RÉSOLUTION
2020-01-008**

**FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME –
REMERCIEMENTS**

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 6 janvier 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte le départ de monsieur Jonathan Montalva et remercie ce dernier pour les services rendus à la Ville d'Otterburn Park dans le cadre de ses fonctions en tant que membre du comité consultatif d'urbanisme.

**RÉSOLUTION
2020-01-009**

**NOMINATION D'UN DEUXIÈME MEMBRE SUBSTITUT DU CONSEIL MUNICIPAL – RÉGIE
INTERMUNICIPALE DES SERVICES ANIMALIERS DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville nomme monsieur Louis Côté, conseiller municipal, à titre de deuxième membre substitut de la Régie intermunicipale des services animaliers de la Vallée-du-Richelieu, en remplacement du membre et du membre substitut lorsque ceux-ci ne peuvent siéger au conseil d'administration de ladite régie.

**RÉSOLUTION
2020-01-010**

**FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC – ENTENTE RELATIVE À LA CRÉATION ET À LA
GESTION D'UN FONDS DÉDIÉ – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Société pour la nature et les parcs du Canada, section Québec, a créé un « Fonds des municipalités pour la biodiversité » en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville a adhéré à ce Fonds et doit signer l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des finances et trésorier dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 janvier 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le maire suppléant Alexandre Dubé-Poirier :

QUE le conseil municipal autorise le maire ou en son absence, le maire suppléant et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié.

FINANCES

**RÉSOLUTION
2020-01-011**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 9 AU 31 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 9 au 31 décembre 2019, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés :

Chèques n ^{os} 18954 à 18965	7 835,31 \$
Liste des prélèvements n ^{os} 5055 à 5088 et 5102	266 767,92 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501496 à 501505	268 971,47 \$
Paies	81 151,82 \$
TOTAL DES DÉBOURSÉS :	624 726,52 \$

**RÉSOLUTION
2020-01-012**

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 13 JANVIER 2020

CONSIDÉRANT que le trésorier soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 1^{er} au 13 janvier 2020 tels que ci-après :

Déboursés déjà versés :

Chèques n ^{os} 18966 à 18974	4 914,46 \$
Liste des prélèvements n ^{os} 5089 à 5109 (moins 5102)	18 838,49 \$
Paies	72 363,63 \$

Déboursés à venir :

Chèques n ^{os} 18975 à 18997	54 658,21 \$
Liste des dépôts directs n ^{os} 501506 à 501552	1 474 332,14 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS : **1 625 106,93 \$**

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire suppléant invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2020-01-013**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT NUMÉRO 3 953 463, RUE DU PRINCE-ARTHUR

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été présentée à la séance ordinaire tenue le 18 novembre 2019 et contenait une condition fixant le frontage du lot projeté numéro 6 341 501 à 40 mètres, le tout tel que plus amplement décrit à la résolution portant le numéro 2019-11-325;

CONSIDÉRANT que cette condition n'est pas nécessaire et doit être retranchée de la décision prise antérieurement par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la demande vise à autoriser une opération cadastrale visant le remplacement du lot numéro 3 953 463 afin de créer deux lots;

CONSIDÉRANT que le lot projeté numéro 6 341 501 présente une profondeur de 19,14 mètres alors que la norme en vigueur exige une profondeur minimale de 30 mètres;

CONSIDÉRANT que le lot projeté numéro 6 341 500 propose une profondeur de 3,97 mètres et une superficie de 741,7 mètres alors que les normes prescrites par le Règlement sont respectivement fixées à 30 mètres et 800 mètres carrés;

CONSIDÉRANT que cette opération cadastrale n'apporte pas de contrainte pour le voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-36-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 30 octobre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure, telle que présentée et remplace la résolution portant le numéro 2019-11-325 par la présente.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur la demande de dérogation mineure, monsieur le maire suppléant invite les personnes intéressées à faire connaître leurs commentaires.

**RÉSOLUTION
2020-01-014**

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 381, CHEMIN OZIAS-LEDUC

CONSIDÉRANT que la demande vise à faire autoriser une opération cadastrale dans le but de créer trois (3) nouveaux lots constructibles dont un n'est pas conforme;

CONSIDÉRANT que le lot numéro 6 328 948 présente une largeur moyenne inférieure à son frontage alors que l'article 30 du Règlement de lotissement numéro 432 stipule que la largeur moyenne d'un terrain doit être égale ou supérieure à son frontage;

CONSIDÉRANT que la présente demande vise à régulariser une aire de stationnement hors rue partagée pour l'ensemble du projet de construction de trois bâtiments principaux à usage mixte;

CONSIDÉRANT que le concept prévoit un sens unique pour l'allée de circulation en arrière-lot et des aires de stationnement permettant l'accès sur un lot, mais la sortie sur le lot voisin;

CONSIDÉRANT que cette aire de stationnement n'est donc pas conforme au sous-paragraphe 1 de l'article 146 du Règlement de zonage numéro 431 qui stipule qu'une aire de stationnement hors rue doit être aménagée pour permettre l'accès et la sortie des véhicules en marche avant;

CONSIDÉRANT que les aires de stationnement ne sont pas optimales et une révision du nombre d'accès à la rue, de l'accès au service à l'auto ainsi que des aires de circulation pour piéton doivent faire l'objet d'une réflexion plus poussée;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 2019-38-R du comité consultatif d'urbanisme formulée dans le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 26 novembre 2019;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller François Cardinal, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal refuse la demande de dérogation mineure, telle que présentée.

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2020-01-015**

**ADOPTION DE LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE PRÉVENTION DE LA SANTÉ ET SÉCURITÉ
AU TRAVAIL**

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 janvier 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE le conseil municipal adopte la Politique en matière de prévention de la santé et sécurité au travail de la Ville d'Otterburn Park;

QUE le conseil municipal autorise la formation et la mise sur pied d'un comité en matière de santé et sécurité au travail;

QUE le directeur général soit et est autorisé à nommer les membres parmi les différents groupes de salariés de la Ville.

**RÉSOLUTION
2020-01-016**

ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DE LA CIRCULATION

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 janvier 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyée par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE le conseil municipal adopte la Politique de gestion de la circulation de la Ville d'Otterburn Park;

QUE le conseil municipal nomme le directeur du Service des travaux publics responsable des questions portant sur la circulation.

**RÉSOLUTION
2020-01-017**

OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE – HUBERT CHAMBERLAND ARCHITECTE-URBANISTE – AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 janvier 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE la Ville adjuge à l'entreprise Hubert Chamberland, architecte-urbaniste, le contrat de services professionnels pour la confection notamment, des plans et devis, documents d'appel d'offres et la surveillance de chantier, dans le cadre des travaux d'agrandissement des locaux de rangement et d'entreposage du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, tel que plus amplement décrit dans l'offre de services de cette firme datée 19 décembre 2019 et ce, pour un prix de 21 850 \$, taxes applicables incluses;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 - Réaménagement du CCC de la Pointe-Valaine.

**RÉSOLUTION
2020-01-018**

AGRANDISSEMENT DU CENTRE CULTUREL ET COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE – PROVISION POUR FRAIS SUPPLÉMENTAIRES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 8 janvier 2020 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal réserve, à titre de provision pour frais supplémentaires, le cas échéant, un montant total de 2 500 \$, taxes applicables incluses, dans le cadre du contrat octroyé pour les services professionnels en architecture pour la réalisation des travaux d'agrandissement du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 23-080-01-722 - Réaménagement du CCC de la Pointe-Valaine.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2020-01-019**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – GROUPE
SCOUT MONT-SAINT-HILAIRE**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme déposée par Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT cet organisme a pour mission notamment de contribuer au développement et à la formation des jeunes en tenant diverses activités;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 7 janvier 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Mario Borduas :

QUE la Ville accorde à Groupe Scout Mont-Saint-Hilaire, le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme régional, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Ottawa Park.

**RÉSOLUTION
2020-01-020**

RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION DE LA VILLE – LES ARTS ET LA VILLE

CONSIDÉRANT l'invitation de l'organisme Les Arts et la ville adressée à la Ville afin de renouveler l'adhésion annuelle à ce réseau;

CONSIDÉRANT que cette adhésion annuelle permet notamment de bénéficier d'un service d'accompagnement pour des cliniques culturelles ou l'implantation d'une politique culturelle, de recevoir la publication d'un bulletin bimensuel contenant des informations culturelles et pouvant contribuer au développement de la culture sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 janvier 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Louis Côté, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville verse un montant de 215 \$ à l'organisme Les Arts et la ville afin de couvrir les frais de renouvellement de l'adhésion annuelle;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-701-20-494 Loisir – cotisations et abonnements.

**RÉSOLUTION
2020-01-021**

**DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA VILLE À TITRE D'ORGANISME – PARRAINAGE
CIVIQUE DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU**

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville;

CONSIDÉRANT la demande de reconnaissance à titre d'organisme déposée par l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT que cet organisme sans but lucratif a pour mission notamment de favoriser l'intégration sociale de personnes présentant une déficience intellectuelle, un trouble de santé mentale ou un trouble du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT la recommandation de la coordonnatrice loisir et culture du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 14 janvier 2020;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé monsieur le conseiller Louis Côté appuyé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin :

QUE la Ville accorde à l'organisme Parrainage civique de la Vallée-du-Richelieu, le statut d'organisme reconnu, catégorie d'organisme local C, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de la Ville d'Otterburn Park.

ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2020-01-022

COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DES MEMBRES CITOYENS ET DÉTERMINATION DU MANDAT

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a réactivé le comité de l'environnement;

CONSIDÉRANT que le mandat du comité de l'environnement est de formuler des recommandations au conseil municipal concernant toutes les actions ou positions à prendre en matière d'environnement et de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'en plus de développer et préparer un plan stratégique 2020-2025, les thématiques abordées pour les membres dudit comité sont les suivantes, à savoir :

- La gestion des matières résiduelles;
- La préservation des aires d'intérêt écologique;
- La gestion des gaz à effet de serre (GES);
- La foresterie urbaine et les parcs;
- La qualité de l'eau de la rivière Richelieu et de ses tributaires;
- Le contrôle de l'utilisation des pesticides et des engrais;
- Le développement durable;
- La sensibilisation, l'information et la consultation de la population.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller François Cardinal :

QUE le conseil municipal nomme les personnes suivantes : mesdames Nathalie Landé et Mélanie Villeneuve et messieurs Mario Comtois et Guy Dubé, à titre de membres citoyens pour siéger au sein de ce comité;

QUE le conseil municipal détermine le mandat du comité de l'environnement conformément à ce qui précède.

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont consigné leur nom au registre pour la deuxième période de questions mise à la disposition des personnes de l'assistance, tel que prescrit par les règlements municipaux numéro 397 et ses amendements. Elles ont posé des questions, de 19h32 à 19h58 :

Madame Pierrette Gervais **Construction infrastructures souterraines**

Monsieur Charles Laliberté **Second projet de Règlement 431-25**

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2020-01-023**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jean-Marc Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Louis Côté :

QUE la présente séance soit et est levée à 19h58.

Alexandre Dubé-Poirier
Maire suppléant

Me Julie Waite
Greffière